

CONCOURS des ILLUMINATIONS de Noël

Il s'agit de récompenser les plus belles décorations d'appartements, de maisons ou de commerces visibles depuis l'extérieur.

Vous avez jusqu'au **25 décembre 2023** inclus pour :

- vous inscrire dans la catégorie de votre choix : Appartement, Maison ou Commerce
- vous préparer à illuminer vos fenêtres, balcons, jardins...



Règlement et inscription à retirer en mairie ou à télécharger via appli ou Site Internet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
http://www.ville-chaumontel.fr/
Facebook : Ville de Chaumontel : page de la mairie
Chaumontel Application Smartphone
03 34 73 03 96



Règlement du concours

« Décorations et illuminations de Noël 2023 »

Ville de Chaumontel

Article 1 : Objectif du concours

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons, des appartements et des commerces.

L'objectif étant d'encourager et récompenser les chaumontellois qui proposeront au travers d'illuminations, l'animation et l'embellissement de notre commune.

Article 2 : Participants et délai d'inscription

Le concours des illuminations de Noël est gratuit et ouvert à l'ensemble des habitants et aux commerces de Chaumontel.

Les inscriptions seront ouvertes à compter du Mardi 12 décembre 2023.

Un bulletin d'inscription, qui se trouve à la fin de ce règlement, est disponible en format papier à l'accueil de la mairie. Vous pouvez également le télécharger, le remplir puis le renvoyer en Mairie par mail : population@ville-chaumontel.fr

Article 3 : Modalités du concours

Les décorations et les illuminations posées en domaine privé devront être visibles depuis la rue, de 18h00 à 20h30, à partir du Mardi 26 décembre 2023 et jusqu'au Vendredi 05 janvier 2024.

Article 4 : Jury et notation

Le jury est composé d'élus ainsi que des enfants élus au Conseil Municipal des Jeunes de Chaumontel. Le jury du concours passera régulièrement pour superviser et noter vos prestations, Mardi 26 décembre 2023 et jusqu'au Vendredi 05 janvier 2024, sans que les participants en soient avisés.

Bulletin d'inscription

« Décorations et illuminations de Noël 2023 »

Ville de Chaumontel

A déposer en Mairie

Ou

à envoyer directement en Mairie : population@ville-chaumontel.fr

Au plus tard : le Lundi 25 Décembre 2023 inclus

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

souhaite participer à ce concours
et confirme avoir pris connaissance du règlement

Date et Signature du participant

Article 5 : Critères de notations

Les critères de notation sont les suivants :

Chaque membre du jury notera les 4 critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats pour chaque catégorie. Une concertation entre les membres du jury, permettra de proposer un Prix « Coup de Cœur ».

Article 6 : Dotations des lots

Un prix sera décerné dans chaque catégorie du concours au participant ayant obtenu le plus grand nombre de points ainsi que le gagnant du Prix « Coup de Cœur ».

L'ensemble des participants se verra remettre un lot.

Chaque participant sera avisé personnellement de la date des résultats et de la remise des prix.

Constitution des lots :

- 100 € pour l'heureux gagnant ;
- 40 € pour le second ;
- 20 € pour le troisième ;
- 50 € pour le « coup de cœur » ;

Lot de consolation pour tous les autres participants.

Article 7 : Droits à l'image

La participation au concours entraîne l'acceptation d'utilisation de photos de leurs illuminations et décorations pour les supports de communication de la commune.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne de la part des habitants et commerçants de Chaumontel l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.